**Vous m'avez trouvé devant vous quand la République était menacée.**

S'adressant aux socialistes, il s'écrie : « Je ne vous répondrai pas ! (Protestations et interruptions). Puis il s'adresse aux agriculteurs du pays et revendique ce qu'il a fait pour eux. *Il a, dit-il, la prétention d'être resté au cœur du parti républicain et d'avoir suivi sa conscience.*

« Je vous mets au défi de dire que l'on trouverait un républicain pour affirmer que je ne suis pas le plus courageux défenseur des idées républicaines. »

M. Ribot prétend ensuite que c'est à tort que l'on essaye de dire qu'il est un clérical : il a défendu les droits de l'état laïque (Vives protestations).

On a parlé de la séparation, dit-il ; j'ai été, dans cette question, au-devant de mon parti. Et pour le prouver, il affirme qu'il a déclaré aux catholiques d'accepter la loi.... quand elle a été votée.

Au surplus, continue M. Ribot, il n'est plus question de cela. Et il aborde la question des réformes. Il revendique la paternité de la loi d'assistance obligatoire, de la loi qui donnera *aux travailleurs un petit champ* ou une maison, de la loi sur les syndicats. M. Ribot s'affirme le père de la loi de 1884 !! et champion — champion inattendu — du syndicalisme : mais tout en faisant une charge à fond contre ceux « qui conduisent les ouvriers à la révolte ».

M. Ribot *résume son programme* en se déclarant l'ennemi des révolutionnaires, ce qui *lui prouve un succès facile* qu'il augmente encore par un couplet patriotique.

Tout de même, il veut bien aborder les questions sociales. Il fera aboutir la loi des retraites.... en la conciliant avec le bon tat des finances. M. Ribot n'a *peur d'aucune réforme*.... du moment qu'on l'applique « avec prudence ».

Enfin, M. Ribot rappelle qu'il fut un des plus actifs auteurs de l'alliance franco-russe et fait une allusion à la guerre qu'il considère comme prochaine ; aussi faut-il surveiller toutes les forces du pays et ce sera au Sénat sa préoccupation principale.

En présence des attaques dont il est l'objet, il tient à déclarer qu'il est fier de son passé, dont l'honneur rejaillit sur le département tout entier.

En faisant son panégyrique, M. Ribot a des trémolos dans la voix, ce qui fait qu'un délégué s'écrie : « Faut pas pleurer pour ça ! »

A vous de dire, conclut l'orateur, si j'ai démérité de la France et du Pas-de-Calais.

La fin du discours de M. Ribot est accueilli par des manifestations en divers sens.

*M. BOULANGER, de la 2me circonscription de Boulogne vient faire à son tour, l'apologie de M. Ribot.*

### La comédie d'Hesdin

M. LEMAITRE prend à nouveau la parole. Il se défend de faire obstacle à la candidature Ribot, qui a toujours été ce qu'il est, et qui le sera encore ; mais il revient à sa première proposition : Que pense l'arrondissement de Montreuil ? Si on veut que le Congrès soit souverain, il faut que les délégués de Montreuil donnent leur avis.

M. LEDOUX, d'Aire, combat cette proposition et demande *qu'on mette la candidature* Ribot aux voix.

LE PRÉSIDENT déclare que la réunion d'Hesdin n'a pas pu aboutir et que, par conséquent, l'arrondissement de Montreuil n'a pas pu présenter de candidat !!

### M. Lemaitre, candidat

M. LEMAITRE déclare alors que, dans ces conditions, il est candidat dans l'arrondissement de Montreuil, puisque celui-ci n'a pas de candidat.

Le scrutin est alors ouvert sur les deux candidatures de MM. Lemaitre et Ribot.

### M. Ribot candidat du Congrès

Le scrutin a donné les résultats suivants :
M. RIBOT obtient 281 voix ;
M. LEMAITRE, 112 voix.
Sur 441 inscrits et 400 votants.

M. Quettier a obtenu deux voix et il y a cinq bulletins blancs.

Le résultat du scrutin est accueilli par des manifestations en divers sens et M. Guyot lève la *séance après un appel à la discipline* républicaine.

### Impressions de Congrès

S'il pouvait rester aux socialistes quelques illusions sur l'intérêt que portent *certains* républicains « qualifiés douteux » aux questions qui intéressent les travailleurs le Congrès d'hier a dû les leur enlever.

La façon vraiment scandaleuse dont on a accueilli à la tribune le citoyen Beugnet est à ce point de vue, caractéristique.

Le Congrès de Lens avait donné à ses délégués le mandat de poser aux candidats républicains des questions sur la façon dont ils entendaient collaborer aux lois de réformes ouvrières.

En effet, dans l'hypothèse d'un second tour de scrutin, les socialistes peuvent être amenés, par discipline, à voter pour les candidats républicains, mais encore faut-il qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur les intentions de ces candidats.

Le citoyen Beugnet voulait leur fournir l'occasion de fixer l'opinion. On sait comment il a été mis dans l'impossibilité de le faire.

Le Congrès a aussi fait la preuve de ce que nous avancions il y a quelques jours, à savoir que la *réunion d'Hesdin* avait été la journée des dupes et que c'est par un véritable tour de passe-passe qu'on *en a sorti* la candidature Ribot. L'intervention énergique et habile de M. Lemaitre a forcé M. Guyot à déclarer que l'arrondissement de Montreuil n'avait pas de candidat.

Si cette déclaration eût été moins tardive, la candidature de M. Lemaitre l'eût aussi été moins et le résultat du Congrès eût certainement été tout autre, puisque la candidature ultra-extrême du conseiller *général* de Boulogne a pu réunir plus de cent suffrages.

Et de ces manœuvres, que nous laissons aux républicains le soin de qualifier, il est résulté une impression *pénible* que certains traduisaient hautement au sortir du Congrès en déclarant : « Nous avons été roulés ».

Quant aux déclarations de M. Ribot au Congrès, elles ont été aussi « sensationnelles » que celles qu'il fit ces jours derniers, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été de nature à effaroucher le plus « douteux » des républicains.

E. V.

# Le Budget au Sénat

**Le Sénat vote le budget de l'instruction publique et commence la discussion de la loi des finances**

Paris, 20 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures sous la *présidence de M.* Antonin Dubost.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1909.

On aborde l'instruction publique.

M. RIVET intervient en faveur des préparateurs des facultés de sciences.

Le général MERCIER *regrette qu'un détracteur de Jeanne-d'Arc*, M. Thalamas, ait été chargé d'un cours à la Sorbonne.

M. COUYBA parle en faveur du développement de l'enseignement du français dans les lycées.

M. de LAMARZELLE critique l'organisation du service religieux dans les lycées et collèges.

Puis M. DOUMERGUE *répond*.

Le ministre de l'instruction publique *réplique aux divers orateurs qui l'ont précédé*. Le comité des inspecteurs généraux, dit-il, est saisi de la question du développement du français dans nos lycées. L'autonomie des lycées permet, d'autre part, de résoudre le problème de l'enseignement religieux.

Le ministre fait l'éloge du corps des instituteurs *et fait observer, à propos de la nomination* de M. Thalamas, que le ministre de l'instruction *publique n'avait pas à intervenir* pour l'ouverture des cours libres.

La discussion générale est close.

Les divers chapitres de l'instruction publique sont adoptés.

**LA LOI DE FINANCES**

On passe à la loi des finances.

L'article 1er est réservé. L'article 2 est adopté.

M. RATIER demande le rétablissement de l'article 3 voté par la Chambre exemptant de la taxe prévue par la loi de 1849 des sociétés qui consacrent tout ou partie de leur patrimoine à la construction et à la vente des maisons individuelles. L'exemption s'élève à 20,000 francs.

M. POINCARÉ, rapporteur général, explique que la commission des finances a demandé la disjonction de cet article comme de *beaucoup d'autres parce* que le temps lui manquait pour étudier les nombreuses dispositions extra-budgétaires qui, cette année encore, ont été introduites dans la loi des finances.

M. PEYROT appuie l'amendement de M. Ratier.

*Le ministre des finances déclare que ses* services sont en désaccord sur l'interprétation à donner à l'article 3 et, dans ces conditions, il prie M. Ratier de ne pas s'opposer à la disjonction.

M. GUILLIER appuie l'amendement, qui est finalement repoussé.

Une longue discussion s'engage sur l'article 9 du projet voté par la Chambre concernant la perception des droits d'enregistrement sur les échanges et les mutations d'immeubles bâtis.

M. TOURON développe une série de considérations tendant à ce que l'administration modifie les bases de ses calculs.

M. Touron obtient gain de cause en ce qui concernes les usines.

Le Sénat, jugeant qu'il ne peut en finir ce soir, remet la fin de la discussion de la loi de finances à demain matin.

La séance est levée à 6 heures 30.

## Tremblement de terre dans le Maine-et-Loire

Angers, 20 décembre. — Au Puy-Notre-Dame, arrondissement de Saumur, on a ressenti de violentes secousses de tremblement de terre, qui ont causé un certain émoi dans la population.

## NOTRE ACTION dans le Sud-Oranais

**La délimitation de la frontière algéro-marocaine. — Une mauvaise querelle allemande**

Paris, 20 décembre. — Deux journaux allemands, la « Gazette de Francfort » et la « Gazette de Cologne », viennent à tour de rôle de soulever, dans des conditions que nous allons préciser, une question qui intéresse au plus haut point notre politique marocaine. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de la détermination de la frontière entre l'Algérie et l'empire chérifien.

L'article de la « Gazette de Francfort », qui a paru dans la première édition de ce journal, le 17 décembre, se plaçant au point de vue géographique et économique, demande qu'il soit procédé à cette détermination de frontière. La « Gazette de Cologne », dans un article paru le surlendemain, exprime le même vœu.

Rien n'autorise à croire, en France, qu'il y faille voir dans cette double publication, dont la *seconde s'est peut-être même inspirée* de la première, une sorte de mot d'ordre *officieux de la part du gouvernement allemand*. Sans doute, nous devons nous rappeler que, dans l'un de ses derniers discours au Reichstag, le chancelier de Bulow a déclaré que « l'ère des difficultés au Maroc n'était pas close ». Mais les relations actuelles entre la France sont parfaitement correctes. L'empressement avec lequel à la Wilhelmstrasse, on a approuvé nos propositions relatives à la forme dans laquelle pourrait se faire la reconnaissance de Moulay-Hafid, à défaut d'autre signe extérieur, pourrait en témoigner.

En outre, l'auteur de l'article de la « Gazette de Francfort », d'après des informations que nous avons tout lieu de croire exactes, s'est placé en quelque sorte à un point de vue didactique, et par la nature de sa collaboration au grand journal rhénan, ne peut être tenu pour un interprète des pensées de la diplomatie allemande.

Il n'y a donc pas lieu, pour le moment au *moins, d'attacher à ces deux articles une* portée quelconque en ce qui concerne les *relations franco-allemandes*.

Mais, au cas où les idées émises par les deux journaux d'outre-Rhin seraient adoptées par la chancellerie impériale, la réponse de la France serait nette et précise.

L'*Acte* d'Algésiras reconnaît expressément que toutes les questions relatives à la frontière algéro-marocaine *regardent les deux* gouvernements français et marocain, à l'*exclusion de toutes les autres puissances*.

Or, entre la France et le Maroc, il y a un *traité, signé en 1845 à Lalla-Marnia*. L'article 4 de ce traité s'exprime ainsi :

« Dans le Sahara il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux empires qui viennent y camper pour y trouver les *pâturages et les eaux qui leur sont* nécessaires. »

Enfin, s'il était besoin de préciser davantage, la France pourrait encore invoquer un accord franco-allemand du 28 septembre 1905, où l'on trouve la déclaration suivante :

« Quant à la région frontière, par une réserve spéciale insérée au projet du programme, il est entendu que les questions de police continuent à y être réglées directement et exclusivement entre la France et le sultan et restent en dehors du programme de la Conférence.

» Dans la même région, l'application du règlement sur la contrebande des armes *restera l'affaire exclusive de la France et* du Maroc. »

Nous pourrions poursuivre les citations. Mais ne vaut-il pas mieux, nous réservant d'ajouter toutes les précisions nécessaires, pour le cas où la presse allemande voudrait reprendre la polémique, considérer la *discussion comme close ? Ce que nous avons* dit suffit largement à montrer de quel côté *se trouve le droit*.

# LA CRISE DES TRAMWAYS DE LILLE

**Splendide Manifestation de quatre mille personnes au Gymnase contre la Compagnie des Tramways. — Le Comité de défense fut unanimement acclamé. — Le Préfet conspué ! — La victoire à tout' prix !**

La réunion du Gymnase organisée hier par le Comité de défense contre la Compagnie des tramways a été un splendide et réel *triomphe !*

Quatre mille personnes, venues de la banlieue, appartenant à tous les milieux lillois, abonnés, voyageurs et voyageuses, étaient exacts au rendez-vous fixé à 5 heures, et ont ovationné les dévoués représentants du Comité d'une façon si énergique et si unanime, que les inévitables mouchards de la Compagnie présents dans la salle, en allant faire leur *rapport à M. Faure, ont bien dû* avouer que les « quelques énergumènes et grincheux » dont parlait leur patron s'étaient singulièrement multipliés et transformés !

Cette réunion a été d'un énorme profit.

Elle a consacré virtuellement le mandat confié par la population à la Ligue de défense. Elle a montré à M. le préfet que le représentant de la Ligue était le véritable porte-parole des intéressés. Elle a réglé la tactique que les abonnés et voyageurs vont dicter aux municipalités qui auront, souhaitons-le, la sagesse de l'adopter, contre la Compagnie, sous peine de traîtrise à la cause publique !

## LES ÉLUS PRÉSENTS et Absents

Dès le début de la séance, M. Labbé, l'actif président de la Ligue et président de séance, exposa dans quel but la réunion *avait été organisée : pour permettre au Comité* de défense de rendre compte du mandat, à lui confié, par le public des abonnés et voyageurs.

Il donna lecture des lettres d'excuses envoyées par certains élus empêchés : MM. Potié, sénateur ; Vandame, Delaune, Ghesquière, députés ; Saint-Venant, conseiller général (malade) ; Guilbaut, Schoutteten, conseillers d'arrondissement ; *Charles Delesalle*, maire de Lille ; Parmentier, P. Barrois, Dupouchelle, Lesenne, conseillers municipaux de Lille ; Messéant, conseiller municipal de Mons-en-Barœul ; Catoire, maire de Saint-André ; Nicole, maire de Lomme ; Hooge, conseiller municipal de Faches-Thumesnil ; Montagne, conseiller municipal de Mons-en-Barœul.

Dans la salle, nous avons remarqué les citoyens Delory, député ; Krebs, Picavet, Edouard Delesalle, conseillers généraux ; Vandorme, conseiller d'arrondissement ; Lehèvre, maire de Mons-en-Barœul ; Stien, maire de Croix ; MM. Wauquier, Couttet, Boudry, Gioustain, Lesot, conseillers municipaux de Lille, et des conseillers municipaux des communes suburbaines.

La parole fut donnée à M. Blauwart, le délégué vigilant de la Ligue de défense à *toutes les entrevues préfectorales et municipales*, au temps du moins où l'on n'avait *pas encore pris le parti de tenir conseil sans* que le public fut représenté.

## L'Œuvre du Comité de Défense

M. BLAUWART. — Nous vous avons appelé aujourd'hui pour vous dire de quelle façon nous avons défendu vos intérêts contre les prétentions formidables de l'intransigeante Compagnie.

C'est avec acharnement que nous nous sommes employés à lutter contre elle et nous l'avons fait avec d'autant plus d'énergie que nous savions notre cause juste. Si elle ne l'avait pas été, nous n'aurions pas soutenu depuis quatre mois, sans défaillance, l'attention du public, comme nous l'avons fait.

Il y a quatre années que la Compagnie a à sa tête un directeur intraitable qui a la prétention de mener le public lillois comme il mena des moujicks. Mais les mesures vexatoires qu'il imagina ne sont pas de celles *qu'on emploie avec des Français !*

Il y a quatre années que le public opprimé se plaignait des insolences de la Compagnie, réclamait la formation d'une Ligue qui présenta ses revendications et les défendit. Les résolutions exaspérantes prises dernièrement par la Compagnie ont amené la création soudaine de ce groupement.

Nous sommes organisés aujourd'hui et déjà nous avons travaillé !

Comment ? Quelle est notre œuvre ?

*Nous avons imaginé très scrupuleusement* la situation que la Compagnie voulait faire *au public et les moyens à notre disposition* pour résister à son arbitraire brutal.

La Compagnie voulut tout d'abord empêcher les abonnés de seconde de monter sur la plateforme de première quand il n'y avait plus de place dans leur classe.

A ceci nous avons répondu : M. Faure, dans une lettre à la Préfecture en janvier 1904, a reconnu ce droit aux abonnés de seconde, tout en avouant aussi l'insuffisance de son matériel ! La Compagnie voudrait contraindre, en supprimant cette latitude, les voyageurs à prendre des tickets et des abonnements de première. L'opposition que lui fit le public au lieu du bénéfice escompté lui a cruellement marqué des pertes.

## Les Pertes de la Compagnie

Jusqu'à fin octobre 1908, depuis le 1er janvier, la Compagnie avait fait 160,066 fr. de recettes en plus qu'en 1907.

*C'était un succès pour elle.* Mais dès qu'elle montra les dents au public tout changea d'allure.

En octobre 1907, elle avait fait 447,426 fr. de recettes. En octobre 1908, elle n'a fait que 445,063 fr. D'où une diminution de 2,363 fr.

En novembre 1907, elle faisait 390,587 fr. de recettes ; en novembre 1908, seulement 383,961 fr. D'où 6,623 fr. de diminution dans un mois qui d'habitude est toujours très lavorable aux recettes !

*Ce sont là des signes certains que la Compagnie se nuit à elle-même en luttant contre le public !*

Nous nous somes adressés aux pouvoirs municipaux pour obtenir satisfaction. L'administration municipale de Lille a mis en demeure la Compagnie d'avoir pour le 9 novembre à mettre en circulation un nombre suffisant de voitures, d'avoir pour le 15 novembre à donner les Aller et Retour !

Rien n'a été obtenu ! Et pourtant ces Aller et Retour nous avons le droit de les exiger. L'article 23 du cahier des charges nous les accorde, en août 1900 les administrateurs de la Compagnie ont signé ces conditions, les ont par conséquent accepté et c'est leur devoir de nous les donner !

Nous nous sommes adressé, après cet échec, à M. le Préfet !

Dans une première entrevue à laquelle je fus convié comme représentant du Comité, M. Faure refusa tout d'abord de me reconnaître comme délégué par le public. Il eut l'audace de dire que notre Ligue n'était que la réunion de quatre ou cinq énergumènes avec deux cents grincheux à peine derrière eux !

Qu'aujourd'hui, il vienne voir si vous n'êtes que deux *cents !*

M. Faure, à toutes les réunions, se retranche derrière son Conseil d'administration. Il ne pouvait rien dire, ni faire sans le consulter. Mais alors si le Préfet et le Maire se trouvent toujours devant ce domestique du Conseil d'administration, qu'ils convoquent ceux-là qui ont signé les conventions et qui peuvent parler et agir !

*M. Faure s'est moqué du public.* Quand il a interdit les déclassements, il a commis un *abus de pouvoir. Il devait soumettre sa décision à l'assentiment préfectoral !* Il ne l'a *pas fait. Il* a confondu les voyageurs et ses employés qu'il a l'habitude de mener au knout. Rudement il nous a donné un AVIS : « *Il est expressément interdit de...* »

Et ces ukases ont donné sujet à des choses abominables. On a vu des infirmes, des vieilles personnes contraintes de descendre du car et de remonter à une autre plateforme pour ne pas ouvrir la porte de communication. Ce fut odieux !

*Je sais bien qu'on dira que la Compagnie* a voulu nous faire un cadeau. Elle a proposé l'établissement d'un tarif unique. La belle marotte ! Mais encore avec cela elle a voulu berner le public ! Ce tarif unique ne peut être profitable que pour les voyageurs faisant plus de deux kilomètres sur une même ligne. Mais comme elle fait payer les correspondances, avec ce système ce serait une augmentation pour tous les voyageurs utilisant *plusieurs* lignes. Et ils sont la majorité !

*Craignons les cadeaux de la Compagnie.* Ils me semblent comme l'Aspic de Cléopâtre dissimulé dans l'appétissant panier de figues !

Ainsi les réunions préfectorales n'ont abouti à rien !

On a cru bon, d'ailleurs, depuis peu, de *tenir le Comité de Défense* et son représentant, à l'écart de ces entrevues ! Vendredi nous envoyions notre lettre au Préfet en signalant notre étonnement de cette mesure. Samedi une nouvelle entrevue avait lieu, et nous n'étions pas convoqués !

C'est donc qu'il y a quelque chose à cacher *au public dans ces discussions !*

On ne pourra plus nier, après la belle manifestation d'aujourd'hui, que nous sommes le public ! Nous avons donc cru de notre devoir d'appeler ici les élus, à quelque parti qu'ils appartiennent, car nous avons toujours, à la Ligue, fait abstraction de toute conviction et propagande politique, unis seulement dans la lutte des intérêts communs.

Nous nous adressons donc :

A MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LILLE, qui auront mercredi à voter au sujet de la crise des Tramways, et les conjurons au nom du public de n'accepter aucune clause nouvelle à ajouter aux conventions existantes, à l'avantage de la Compagnie. Il importe que vous nous montriez enfin si vous êtes les hommes de la Compagnie ou les hommes des électeurs !

(Ici une ovation monstre et prolongée).

A MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX ET D'ARRONDISSEMENT, et je leur dis avec regret que M. le Préfet est l'homme de la Compagnie ! Aidez-nous à triompher dans notre lutte, si du moins nous sommes abandonnés par ceux en qui nous fondions tout espoir.

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS, à qui nous demandons de signaler à M. le Ministre des Travaux Publics qu'il y a à Lille une Compagnie de Tramways se moquant du public, violant les règlements et que la déchéance lui est applicable !

A MESSIEURS LES MAIRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA BANLIEUE, et nous les invitons à suivre le généreux exemple de la Mairie de Mons-en-Barœul, à réclamer les Aller et Retour de la Préfecture.

AU PUBLIC, enfin ! nous demandons de nous continuer son concours et sa confiance, des cotisations nombreuses pour que la Ligue reste encore, dans le futur, pour contrôler la Compagnie et défendre les voyageurs !

Soyez tous à nous, nous sommes tous à vous ! »

Ces paroles chaleureuses, fréquemment interrompues par les applaudissements du public, furent saluées de vivats enthousiastes. Les cris de « Vive le Comité ! A bas les Tramways ! Vive Blauwart ! » se firent entendre.

## L'exposé de l'Avocat-Conseil

Me Gayet, avocat-conseil de la Ligue de *Défense, prit alors la parole pour faire un* exposé juridique de la situation.

« Déjà, le *Comité de la Ligue a soumis aux* tribunaux deux ou trois procès sur lesquels il n'a pas encore été statué mais *qui laissent* prévoir une heureuse issue.

Le 13 janvier prochain, il y aura, à la correctionnelle, une audience consacrée à la Compagnie, qui a traduit en justice de nombreuses personnes honorables, ayant selon elle, enfreint ses règlements.

Mais le public peut aussi faire dresser des contraventions à la Compagnie !

C'est le sujet d'une contravention que de ne pas mettre dans chaque train de car un nombre suffisant de places de premières ou de secondes. C'est la violation d'un article du décret sur les chemins de fer de 1907.

On peut donc souvent tirer une revanche légitime des vexations de la Compagnie !

Une clause du règlement des abonnements dit qu'un abonné ne peut pas exercer d'action contre la Compagnie pour manque de place, etc. Répondons à ceci :

Il y a quelque temps, M. le Ministre des Travaux Publics a demandé aux Compa*gnies de Chemin de fer* de lui fournir un nouveau règlement d'où cette clause sera *exclue*.

Que M. le Préfet demande à la Compagnie des Tramways la même *suppression* de cette clause !

Au besoin, que l'on fasse une loi abolissant cette réserve du règlement. C'est possible.

Il faut que la Compagnie assure le transport des voyageurs avec rapidité. A certaines heures, la *majorité* du public n'a que peu de temps à consacrer à faire le chemin vers le repas ou le travail. *Impossible* d'attendre des tramways ! Il faut donc qu'il y ait des voitures en suffisance.

Dans les *circonstances* actuelles, il faut demander le maintien du cahier des *charges* qui force la Compagnie à mettre en service le nombre de voitures *nécessaires au trafic*.

Les abonnements scolaires sont homologués. Si M. Faure veut les supprimer, il faut une nouvelle homologation que l'on ne doit pas accorder !

Pour les trains ouvriers, M. Faure se trouve également obligé de maintenir ceux *qui existent !*

La Compagnie doit aussi le transport des marchandises, ne l'oublions pas !

C'est là une clause des plus embarrassantes pour la Compagnie et inscrite au cahier des charges de façon fort précise, et inappliquée !

*Ne craignez pas de laisser se multiplier* les incidents ! Exigez fermement le maintien de vos droits ! Sentez-vous les coudes et que le Bloc du Public Lillois agisse énergiquement contre la Compagnie !

La Compagnie tient à gagner de l'argent. Si elle voit que les difficultés actuelles dimi*nuent* les dividendes de ses *actionnaires*, elle sera bien forcée de mettre les pouces ! »

Me Gayet, fort applaudi, *par la salle de* plus en plus « emballée », cède la parole au citoyen Delory, député.

## Delory acclamé

Le citoyen Delory fut acclamé par toute la salle dès son arrivée à la tribune.

« Je suis venu, dit-il me mettre à la disposition du Comité pour apporter mon modeste concours à vos revendications !

*J'ai tenu à attirer* votre attention sur les conditions très suffisantes du cahier des charges. On peut y trouver toutes les armes nécessaires pour faire capituler la Compagnie.

Elles y sont si bien, *ces armes, que la Compagnie* cherche à faire remanier le cahier *des charges, dont les chapitres relatifs* aux Aller et Retour et au transport des marchandises la gênent considérablement.

Elle est obligée *par* le cahier des charges de fournir un minimum de voyages. Elle ne peut donc réduire *ceux établis actuellement*.

Elle ne peut mettre plus de cinq remorques à une *motrice mais elle* peut en mettre au moins cinq. Qu'elle le fasse, et le public sera content !

Je viens vous affirmer ici que s'il y a des démarches à faire, je les ferai toutes les fois que votre Comité me le demandera.

Jusqu'à présent, le Comité a demandé aux autorités leur aide pour amener une conci*liation. Ce fut peine perdue.*

Il faut maintenant mettre le litige entre les mains du Conseil de Préfecture, du Conseil d'état si cela n'aboutit pas encore.

Une intervention près du Ministre des Travaux publics me paraît aussi nécessaire pour exiger le respect des conventions établies.

*Je me mets à votre disposition*, car votre cause c'est celle du public Lillois, à qui je suis tout dévoué ».

Ces simples déclarations furent vigoureusement suivies de bravos unanimes.

La parole fut alors au citoyen Edouard Delesalle, conseiller général.

## La Motion Ed. Delesalle

ED. DELESALLE. — « Je n'ai rien à ajouter *à ce que l'on vient de dire sur les droits* du public consacrés par le cahier des charges. Je dirai seulement quelques mots sur les meilleurs moyens à prendre, selon moi, pour amener votre triomphe !

Avant cela, pourtant, je remplirai une mission qu'il ne pouvait appartenir à aucun des membres du bureau de *remplir* : celle d'adresser les remerciements de la population lilloise tout entière aux membres du Comité de Défense, aux hommes vaillants et dévoués qui n'ont pas hésité à sacrifier leurs affaires, leur temps, à la cause publique. Par un vote unanime, dites aux autorités qu'ils ont bien qualité pour vous représenter devant elle, dites à M. le Préfet que ces hommes sont vos mandataires et que vous approuvez leur conduite ! »

**Tous les assistants, à mains levées, confirmèrent le mandat des membres du Comité de Défense, ainsi publiquement consacrés comme les représentants légitimes du public lillois.**

« Maintenant, continua le citoyen Delesalle, que le Comité a été investi par vous de pleins pouvoirs, examinons de quelle façon pourra se réaliser la défaite de la Compagnie.

Voici comment elle a voulu duper la muni*cipalité de Lille, et se moquer une fois de* plus de vous :

*Elle a eu la gentillesse d'offrir aux abonnés* de 2me classe de monter sur la plate-forme de 1re, et pour les voyageurs, a simplement ajouté que les remorques fermées que l'on mettrait seraient toutes de 2me classe.

Elle n'a oublié qu'une chose : Dire quand elle mettrait ces remorques !

Pour que ces voitures puissent être d'une seule classe, la 2me, il faut changer la convention existante. Et la Compagnie ne voudra que ce changement s'opère qu'à une condition : c'est que l'on supprime les Aller et Retour, et autres clauses vétustes pour elle !

Voilà toute sa combinaison !

Il faut donc demander à la municipalité le maintien intégral du cahier des charges. On y trouvera toutes clauses nécessaires, et l'article qui fixe un maximum de 6 voitures aux trains de car et la reconnaissance des droits du public à exiger ce nombre de voitures, si besoin est.

Pour ne pas embrouiller la situation et déjouer les tours de la Compagnie, je propose au *Comité de ne demander* que successivement la réalisation de ses revendications.

*D'abord, qu'on demande un nombre suffisant* de remorques permettant de transporter les voyageurs à toutes les heures de la journée, qu'on affie jusqu'au Conseil de préfecture, après au Conseil d'État, s'il le faut.

Quand vous aurez satisfaction sur un point, sans vouloir parler d'aller et retour, sans permettre par conséquent à la Compagnie d'accorder l'un en échange du retrait *des autres, alors engagez* la discussion pour l'obtention des aller et retour.

*Je propose un ordre du jour dans ce sens.* Ce système facilitera la tâche de la municipalité en lui permettant d'éviter les combinaisons trompeuses de la Compagnie.

Manifestons vivement notre espoir que la proposition qu'hier le représentant de la municipalité à la Préfecture s'est engagé à présenter au conseil municipal, ne sera pas acceptée. Ce serait la ruine de l'agitation que nous avons suscitée. »

Très chaleureusement accueillie, la motion du citoyen Edouard Delesalle fut acceptée par le Comité de Défense qui prit pour sien l'ordre du jour présenté par l'orateur.

## APPEL AU PUBLIC

M. Lebembre fils adressa ensuite une pressante *invitation* à tous les assistants pour les engager à adhérer au groupement de la Ligue de Défense.

L'argent est le nerf de la guerre. Que l'on y songe et que les adhésions soient nombreuses !

A la suite de cette vigoureuse exhortation *du dévoué membre de Comité*, l'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen Ed. Delesalle, *fut voté à l'unanimité au milieu du* plus grand enthousiasme.

### L'ordre du jour

« Considérant que, la Compagnie a le devoir de mettre à la disposition du public dans toutes les classes des moyens suffisants de transport ;

» Considérant qu'il a été établi que les moyens actuels de transport sont insuffisants à certaines heures ;

» Considérant que cette insuffisance peut être écartée par la simple adjonction de remorques prévue par l'article 15 du cahier des charges, sans qu'il soit utile d'apporter à la convention des modifications dont la Compagnie profite pour réclamer la suppression des aller et retour ;

» Considérant que cette adjonction des remorques peut être imposée à la Compagnie en vertu d'un article qui dit : « Que la Compagnie devra introduire dans son exploitation toutes les améliorations et tous les progrès dont l'application sera jugée utile par la Ville » ;

» Considérant qu'au cas de refus de la Compagnie, il peut être fait application de l'article 38, d'après lequel les contestations entre la Ville et la Compagnie doivent être jugées par le Conseil de Préfecture du Nord sauf recours au Conseil d'État ;

» Les Voyageurs et Abonnés des Tramways réunis au « Gymnase Central »,

» Repoussent toutes propositions de la Compagnie qui auraient pour conséquence la suppression des aller et retour ;

» Demandent à la Municipalité d'exiger de la Compagnie les remorques reconnues par la Ville et par le Contrôle indispensables au transport rapide et intégral du public dans toutes les classes et à toutes les heures, les dites remorques fermées, l'hiver ;

» L'invitent, en cas de refus de la Compagnie, à soumettre immédiatement le différend au Conseil de Préfecture, puis s'il y a lieu, au Conseil d'État ;

» S'engagent à user de tous les moyens pour contraindre la Compagnie à respecter les droits du public ;

» Déclarent qu'ils n'abandonneront la lutte qu'après avoir obtenu pleine et entière satisfaction. »

Ils se séparent aux cris de : « Vive la Ligue ! Vive le Comité ! »

## LES MANIFESTATIONS

**UN PASSANT BRUTALISÉ PAR LES AGENTS. — LA POLICE IMPUISSANTE. — LA COMPAGNIE AUX ABOIS**

A l'issue de la *réunion, levée aux cris de* « A bas les tramways ! », au chant de l'« Internationale » des cars, la masse imposante des quatre mille assistants s'en alla à travers Lille.

Les forces policières, mobilisées de façon ridicule, essayèrent d'endiguer le flot populaire. Cela ne fit qu'encourager les manifestants à plus de cohésion, à plus d'énergie dans les cris.

Mais des ordres avaient été donnés pour combattre le public. A travers toutes les rues de la ville les manifestants continuèrent leur promenade, somme toute pacifique, encadrés de brigades d'agents.

Les cars qui passaient, chargés de contrôleurs à croire qu'il n'y avait plus que cela, ne pouvaient évoluer que lentement et devaient stopper tous les dix mètres.

Vers 7 heures, plusieurs milliers de manifestants, rue Faidherbe et place de la Gare, huaient et conspuaient les tramways à leur *passage*.

Le service d'ordre, dirigé par MM. Jénot et Langevin, commissaires, étant impuissant, des cyclistes prévinrent le commissariat central et des renforts accoururent.

Sous la direction de M. Ghalinger, commissaire central, secondé de MM. Guyot, Jénot, Langevin, Villon, commissaires de police, les forces de police chargèrent la foule, repoussant les manifestants sur les trottoirs, balayant littéralement la chaussée, afin d'assurer la circulation des malheureux cars au passage desquels les manifestants poussaient des huées formidables.

De nombreuses arrestations furent opérées.

Grand'Place, M. Emile D..., demeurant rue de l'Hôpital Saint-Roch, est empoigné par des agents d'une façon plus que brutale et, le visage en sang, les vêtements en lambeaux, fut traîné jusqu'au poste central.

La foule, indignée, manifesta bruyamment sa colère contre de tels procédés, absolument révoltants.

Rue Faidherbe, un promeneur cria par blague : « A bas les flics ! » ; il fut aussitôt arrêté et conduit au poste central à son tour.

D'autres manifestants, refusant de circuler, furent appréhendés et encadrés d'agents dirigés vers le commissariat central.

A 7 heures et demie, huit arrestations avaient été opérées.

Après avoir été interrogées toutes les personnes inquiétées furent remises en liberté.

Certains seront poursuivis pour outrages à *agents, scandale ou refus de circuler*.

Vers 8 heures, la foule commença à se disperser. La rue Faidherbe peu à peu reprit son aspect ordinaire. La police, après s'en besogne, se retira.

Jusque dix heures, de nombreux agents furent laissés en permanence au poste central pour l'éventualité de nouvelles manifestations, qui ne se sont point produites.

## LA QUESTION DES BALKANS

**L'Autriche refuserait à la Turquie les compensations financières**

Constantinople, 20 décembre. — Dans les cercles diplomatiques, on dit que le cabinet viennois a l'intention de ne pas consentir les compensations financières si désirées par Kiamil pacha pour l'annexion de la Bosnie.

### Le Boycottage

**L'ambassadeur autrichien fait de nouvelles représentations à la Porte**

Constantinople, 20 décembre. — Le débarquement des sacs postaux, amenés hier à Valona par un bâtiment du Lloyd autrichien, a donné lieu à des démonstrations et à des voies de fait regrettables, à la suite desquelles le marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a fait à la Porte de sérieuses représentations.

**Le boycottage s'étendrait**

Milan, 20 décembre. — Le « *Corriere della sera* » reçoit de Constantinople la nouvelle que le *comité du boycottage a des correspondants* dans tous les ports de la Méditerranée. *Les paquebots qui arrivent à Constantinople* avec des marchandises autrichiennes et italiennes sont boycottés. Le comité, cependant, a admis la bonne foi de la Compagnie de navigation générale italienne.

Le comité a permis, après de longues démarches, le débarquement des marchandises reconnues de provenance non autrichienne, et à la Compagnie de navigation générale de renvoyer aux lieux d'exportation les marchandises autrichiennes chargées de bonne foi.

**La Porte refuse toute indemnité**

Constantinople, 20 décembre. — La Porte a répondu négativement à la note hongroise qui la rend responsable du boycottage et fait mention de dommages-intérêts à payer.

La Porte refuse d'accepter l'idée d'une indemnité.

## L'incendie de Remiremont

Remirecourt, 20 décembre. — On se rappelle que le 2 novembre un incendie détruisit une filature à Zainvilliers.

*On vient de découvrir dans les décombres* les restes du nommé Perrin et de son fils, ce qui porte à cinq le nombre des victimes retrouvées jusqu'à présent.